

Le choix d'un Fauteuil Roulant Manuel : « Une grande Etape »

Lors du premier achat, il est souvent préconisé le choix d'un fauteuil réglable en divers points. En effet, on ne maîtrise pas la position qui nous permettra à terme d'être installé confortablement : Elle se définira à long terme.

Dans la mesure du possible, il peut être intéressant d'avoir l'avis d'un médecin physique de rééducation ainsi que d'un ergothérapeute.

Le choix du fauteuil se fait suivant ses capacités, sa personnalité et ses habitudes de vie.

- Exemple : - Une personne active choisira un fauteuil actif.
- Une personne plus « zen » choisira un fauteuil plus confortable....

Il existe deux types de fauteuil roulant manuel :

- Cadre fixe.
- Châssis pliant.

Ce choix se déterminera selon notamment les habitudes de transferts. A savoir, un châssis pliant est plus lourd qu'un châssis fixe. Le poids du fauteuil à long terme peut être déterminant quand au soulagement des épaules et à l'autonomie de déplacement quotidien.

Après quelques années de vie avec son nouveau « compagnon », on peut décider de changer celui-ci et de choisir par exemple un cadre sur mesure qui est plus léger.

Lors de ce choix, bien prendre les mesures de sa morphologie, celles-ci déterminant les dimensions du fauteuil (largeur, profondeur, hauteur dossier....).

Il existe différentes marques de fauteuils :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - Invacare (Kuscall) | - Icare |
| - Ti lite | - RGK |
| - Cree | - Colors |
| - Progeo | - Meyra |
| - Vermeiren | - Quickie |
| - Ottobock | |
| - Sunrise | - Top End..... |

Suivant les marques, il est plus ou moins facile de se les procurer en France et le service après-vente est également plus ou moins assuré. Il est important de se renseigner par l'intermédiaire de son revendeur médical. A savoir que toutes les marques de fauteuil se mettent à faire du sur mesure.

Le choix se fera suivant différents critères :

- Le confort
- L'esthétisme
- Le prix (options)
- Le positionnement
- Le poids
- La maniabilité
- La solidité

Concernant le prix du fauteuil qui est notre nouveau « compagnon »quotidien, cela ne doit pas être un obstacle.....Pourtant, cela peut en être un majeur étant donné le trop peu de remboursement de l'organisme de sécurité sociale dont on dépend.

Il existe différentes aides financières dont on peut bénéficier auprès de divers organismes qui vont être détaillés au mieux par la suite....

NB : Attention, certaines aides, restent aléatoires.

Faire la demande, mais il n'est pas certain qu'elle soit acceptée, tout dépend de la commission et des budgets alloués.....

L'aide de base correspond à l'organisme social dont on dépend, qui est un remboursement fixe.

Suivant vos revenus, une demande exceptionnelle peut être faite pour augmenter celle-ci.

La MDPH de son département peut participer au remboursement du prix de base du fauteuil ainsi que des options (75%).

Ensuite, plusieurs demandes peuvent être faites suivant les revenus. Une assistante sociale peut vous demander un remboursement exceptionnel auprès du CCAS, ainsi qu'auprès de votre mutuelle.

En effet, celles-ci possèdent un fond de péréquation qui peut vous attribuer une somme.

Faire également, une demande de remboursement auprès du fond départemental de la MDPH (suivant vos revenus).

Toutes ces demandes doivent se faire par courrier avec devis joints auprès des différents organismes.